

TSR1 • 20 h 10 • TEMPS PRÉSENT

«Des vies pour une mort» aborde le thème des dons d'organe

Faire le choix de la générosité et de la solidarité permet de sauver son prochain.



La famille est sollicitée par le corps médical dès que la mort cérébrale est constatée.

TSR

Lorsqu'il est question de transplantation, on s'attache généralement à souligner le miracle de la vie, les progrès phénoménaux de la médecine. C'est plus rarement que l'on se tourne vers le donneur et, surtout, vers l'entourage de la personne décédée, qui est amenée à prendre une décision dans l'urgence alors que le drame vient de le frapper de plein fouet. Et c'est dommage parce que si l'on parlait plus de ces êtres qui fournissent une réponse positive, l'on pourrait certainement augmenter le nombre de greffes dans notre pays. A l'heure actuelle, il faut savoir qu'il y a pénurie d'organes en Suisse. Cette année par exemple quinze malades sur liste d'attente, sont décédés. En règle générale, on estime que seule la moitié des patients qui ont besoin d'une greffe se voit redonner une nouvelle chance. C'est cette situation inquiétante qui

a poussé Jean-François Amiguet et Françoise Chuard à réaliser le reportage qui sera diffusé ce soir dans le cadre du magazine «Temps présent».

Témoignages émouvants

«On nous a dit que c'était ce que Philippe souhaitait, ça a été un petit réconfort, on a pensé qu'il y aurait encore une petite continuité, malgré notre chagrin, cela a fait un point de lumière dans notre cœur.» Cette maman n'est pas la seule à avoir permis que, d'un décès, naissent pour d'autres l'espoir. Le papa de Dejan, 17 ans, a également donné son accord aux spécialistes. «J'ai l'impression d'avoir décidé pour lui mais avec lui, je connaissait tellement bien mon gars, pour lui, cela n'aurait posé aucun problème.» Une mère de famille qui a perdu son Olivier a aussi dit «oui» même si ce mot lui a beaucoup coûté. «C'est horrible de dire «ouvrez mon

enfant et prenez tout ce que vous pouvez prendre.» Le fait que son bambin, qui respirait uniquement grâce à des machines sophistiquées ne présentait aucune égratignure n'a pas facilité le processus d'acceptation. «Je ne le voyais pas mort, il était tout chaud.»

Le besoin de légiférer

Parmi les pays d'Europe, la Suisse se trouve en queue de peloton en matière de dons d'organes. L'absence de cadre légal sur le plan national constitue un obstacle certain. Le peu d'écho rencontré par la nouvelle législation cantonale introduite l'été dernier à Genève autorisant le principe du prélèvement par consentement présumé laisse à penser que le sujet est encore tabou. La situation changera peut-être en février prochain, puisque le Parlement a voté un article constitutionnel qui autorise la Confédération à légiférer en la matière.

CATHRINE KILLÉ ELSIG